



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°102

03 Juillet 2017

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Valeur du point GIR dépendance : Quels constats, quelles valeurs ?**

Mise à jour des valeurs communiquées lors du dernier numéro. Ces chiffres sont donnés à titre informatif et ont été recueillis pour certains d'entre eux lors d'échanges parfois oraux, pour d'autres ils relèvent de leur publication officielle, il conviendra donc de les traiter avec recul :

DPT 02	6€74		DPT 37	7€14		DPT 69	6€89
DPT 09	7€57		DPT 38	7€95		DPT 72	6€81
DPT 11	6€17		DPT 46	6€30		DPT 75	7€85
DPT 12	6€88		DPT 47	6€94		DPT 76	7€37
DPT 17	6€73		DPT 48	7€46		DPT 77	7€42
DPT 29	7€09		DPT 55	7€12		DPT 80	6€74
DPT 30	7€09		DPT 56	7€75		DPT 81	7€33
DPT 31	7€46		DPT 57	6€98		DPT 82	6€843
DPT 32	6€74		DPT 60	6€56		DPT 84	7€07
DPT 33	7€46		DPT 65	7€53		DPT 94	7€85
DPT 34	6€93		DPT 66	6€28		DPT 95	6€745

Des valeurs de points qui suscitent beaucoup d'inquiétudes (voir ci-dessous).

- **La Fédération hospitalière de France (FHF)** réitère son alerte sur l'impact désastreux pour les maisons de retraite publiques de la réforme de la tarification des Ehpad, c'est pourquoi le conseil d'administration de la FHF du 14 juin 2017 a confirmé la demande de retrait des dispositions mettant en place cette réforme insuffisamment évaluée en amont, et demande de manière urgente la mise en place d'une réflexion globale et novatrice autour de la question de la dépendance et du « 5^{ème} risque ».

Motion :

« Le Conseil d'administration de la FHF dénonce les conséquences très graves de la réforme de la tarification des Ehpad pour le secteur public d'accompagnement du grand âge, les 300

000 personnes âgées hébergées dans ces établissements et les professionnels qui les accompagnent. Il demande le retrait des dispositions mettant en place cette réforme insuffisamment évaluée en amont. Dans ce contexte, la FHF demande de manière urgente la mise en place d'une réflexion globale et novatrice autour de la question de la dépendance et du « 5^{ème} risque » au regard des anticipations et enjeux démographiques ».

- Aussi, l'AD-PA, la FEHAP, la FNADEPA, la FNAQPA, le SYNERPA et l'UNIOPSS ont transmis courant juin un courrier à l'ensemble des Conseils Départementaux. Dans un objectif de clarification sur la pérennité des moyens précédemment octroyés et la continuité des projets d'accompagnement et de prise en charge qualitatifs développés au bénéfice des usagers, il a été demandé le détail du calcul du Point GIR Départemental, afin de s'assurer que le montant des recettes dédiées à la dépendance 2017 pour l'ensemble des établissements sera au moins égal à celui de 2016.

- Enfin, **certaines fédérations** comme la FNADEPA milite pour la prise en compte d'un point GIR national.

À suivre... Cette réforme pourrait connaître déjà des modifications.

- **Plateforme Import EPRD**

La plateforme [Import EPRD](#) est toujours ouverte. En effet certains délais de dépôt ont été accordés et dans d'autres cas il est possible de déposer hors délai réglementaire après le 30 juin.

A ce titre, nous avons pu pour la première fois tester ce nouvel outil. **Qu'avons-nous constaté ?**

Des outils présentant des différences selon le statut en tant qu'ossature, alors que dans le transitoire il était demandé l'exécutoire 2016, l'annexe 5 et d'autres cadres (comme le simplifié) demandait le réel 2016. De la même manière certains comptes comptables ne pouvaient pas se renseigner sur certaines annexes (compte 777, compte 6419...). Un onglet de reprenait pas la valeur de la CAF dans son calcul et présentait donc bien souvent des chiffres erronés et parfois alarmant. Notons également que certains établissements sans CPOM devaient produire une projection sur 5 ans dans un délai extrêmement court.

Nous espérons que tout cela rentrera dans l'ordre à partir de l'année prochaine.

- **Fonds d'intervention régional (FIR) : répartition des 3,3 milliards d'euros**

Un [arrêté](#) publié le 15 juin acte officiellement et détaille les montants des crédits 2017 attribués aux ARS au titre du FIR et qui avaient été dévoilés en mai par circulaire. Deux nouveautés sont à signaler par rapport à l'édition précédente.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Demande de mise en place d'un comité de concertation régional des fédérations du secteur personnes âgées**

Les Fédérations, Unions et Associations de la région Occitanie (AD-PA, ADESPA Midi-Pyrénées, URIOPSS Occitanie, FEHAP, FNADEPA, FNAQPA et FHF Occitanie) ont sollicité par

courrier la Directrice Générale de l'ARS Occitanie afin de déployer un comité de concertation du secteur des personnes âgées tant sur la dimension Etablissement que Service de Soins à Domicile et associant si possible des représentants des Conseils Départementaux.

L'organisation de points de rencontre réguliers inter-fédérations a également été décidé afin de partager les informations sur le secteur et de porter des positions communes chaque fois que possible en vue de défendre l'intérêt des personnes âgées, de leurs familles et des établissements.

- **Diffusion des nouvelles précautions standard**

La Société française d'hygiène hospitalière a présenté courant juin [les nouvelles précautions standard](#).

La dernière version des précautions standard datait de 1998.

Dans ce travail actualisé, les fondamentaux sont rappelés avec pour ligne conductrice : "*Les précautions standard, c'est pour tout soin, lieu, patient, professionnel.*" Aussi, le document comprend désormais trente-deux recommandations réparties en sept dimensions avec pour chaque axe, un argumentaire afin de justifier et/ou expliquer les ajouts, écarts ou retraits.

- **Prise en charge médicamenteuse en EHPAD et rôle du pharmacien**

L'ARS Île-de-France a mené [une expérimentation](#) auprès d'EHPAD avec pour objectif l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse.

Cette dernière a permis la mise à disposition de différents [outils](#) à destination des EHPAD.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Convention CNSA / CNAV / CCMSA**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole ont signé, le 28 juin, [une convention](#) pour renforcer la politique de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie menée auprès des personnes âgées.

[Douze fiches actions](#), organisées en quatre axes de travail, déterminent les priorités de coopération des trois institutions.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Attention des notaires face aux personnes de plus de 75 ans**

Après s'être intéressée aux mandataires judiciaires et aux juges des tutelles, la Fondation Médéric Alzheimer s'est penchée cette fois sur le rôle et les pratiques des notaires face aux personnes de plus de 75 ans.

La dernière [Lettre de l'observatoire](#) est dédiée à ce sujet.

- **Fiche-repère sur les commissions de coordination gériatriques à venir**

L'ANESM, vient de lancer un appel à contributions concernant l'organisation des commissions de coordination gériatriques. Ce recueil d'informations devrait permettre d'identifier les conditions favorables à la mise en œuvre de cette commission ainsi que les différents freins. Cet appel porte particulièrement sur les problématiques et solutions mises en place pour son bon déroulement. L'ANESM invite l'ensemble des EHPAD à remplir le questionnaire du 08 juin 2017 au 07 juillet 2017.

Les résultats de cet appel à contribution seront disponibles sur le site de l'Agence en même temps que la fiche-repère, d'ici la fin de l'année 2017.

[Accès au questionnaire](#)

- **Pénurie de places en EHPAD ?**

[Une étude](#) du site logement-seniors.com s'intéresse à la demande de places en EHPAD, qui se retrouve supérieure à l'offre dans certains départements. L'étude alerte sur le risque de pénurie à moyen terme pose la question délicate suivante : a-t-on encore besoin de places en EHPAD ?

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Episode caniculaire et prime ?**

Le syndicat FO a adressé un courrier à la ministre des Solidarités et de la Santé et à la DGOS le 23 juin, pour demander l'attribution d'une prime canicule, à l'instar des dispositions prises à la suite de l'épisode en 2003. À l'époque, une prime exceptionnelle de 90 ou 130 euros brut avait été attribuée aux personnels hospitaliers ayant travaillé moins de six jours ou plus de six jours durant la crise de la canicule du 7 au 19 août 2003 dans les établissements affectés par une surcharge d'activité de plus de 20% par rapport à une période identique de référence.

À ce jour, le syndicat n'a pas obtenu de réponse ni de la ministre ni de la DGOS.

- **Augmentation du point de 0,5 % au 1^{er} juillet pour la CCN 51**

La valeur du point est enfin débloquée après sept ans de gel, dans la convention collective nationale du 31 octobre 1951 (CCN 51). Agréé par [un arrêté du 4 juin](#) paru le 16 juin, l'avenant n° 2017-02 du 15 mars 2017 la porte ainsi à 4,425 € (+ 0,5 %) au 1er juillet 2017, et à 4,447 € (+ 0,5 %) au 1er juillet 2018. Les mesures sur les classifications sont elles aussi agréées. Relevons que dans la procédure budgétaire nouvelle ces incidences doivent être absorbées par le gestionnaire car la valeur du point est identique au sein d'un département qu'importe le statut et la convention collective de l'établissement. Il en va de même au niveau national pour la dotation soin.

- **Déclaration reportée au 31 décembre 2017 pour le compte pénibilité**

Initialement fixé au 30 septembre 2017, le délai de déclaration obligatoire des facteurs de pénibilité par les entreprises sera reporté au 31 décembre. Le 6 juin dernier, lors de la

présentation à la presse du programme de travail du gouvernement pour rénover le modèle social, le premier ministre a annoncé le report au 31 décembre du délai de déclaration obligatoire des facteurs de pénibilité (initialement fixé au 30 septembre 2017).

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Coût d'une place en EHPAD**

Une [analyse](#) statistique menée par la CNSA a exploité les remontées tarifaires des EHPAD, obligatoires depuis juillet 2016. Ainsi, pour un résident, le prix à payer, comprenant le tarif hébergement et le talon APA, est en moyenne de 1 949 € par mois. Toutefois, des écarts non négligeables sont constatés selon la localisation géographique et le statut juridique des EHPAD.

- **Bilan 2016 pour le 3977**

La Fédération 3977 vient de dresser le bilan des appels reçus (30 000 environ) tout au long de l'année 2016 dans son [rapport annuel](#).

Les maltraitances signalées sont en premier lieu psychologiques, mais de plus en plus souvent, financières. Aussi, l'entourage familial est en cause dans la moitié des cas.

- **Conseils de prévention en prévision des températures supérieures aux normales saisonnières**

La plateforme téléphonique d'information « Canicule » est joignable tous les jours, de 09h00 à 19h00 au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France). Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

En complément, voici un rappel des conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Aussi, si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Enfin, santé publique France a également édité une brochure destinée aux professionnels sur les gestes pour prévenir les risques sanitaires chez les personnes âgées.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : EPRD : Mode d'emploi**

Des formations-interventions sur mesure peuvent être programmées à votre convenance en fonction de votre besoin directement sur votre établissement. Au programme, comprendre un EPRD, en déjouer les pièges, EPRD et stratégie...

Prenez contact au 05 61 06 91 65

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».